

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2020

Convocation du 20 mars 2020

Conseillers		Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire
Élus :	11	
En exercice	10	
Présents	10	
Membres Présents :		Mme Pia PAIVA, Adjointe au Maire, M. René SCHEER, Adjoint au Maire.
Membre Absent		Mmes Stéphanie BOETSCH, Marcelle WENDLING Conseillères municipales MM. Sten GUILLAUME, Clément HECKMANN, Thierry KUHN, Philippe SCHAHL, Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2020,

1. Budget Primitif 2020 : Affectation du Résultat,
2. Budget Primitif 2020 : Vote des Taxes Directes Locales,
3. Budget Primitif 2020.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 février 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2020 a été adressé aux Membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

10-20. Budget Primitif 2020 : Affectation du Résultat :

Après avoir rappelé les résultats du budget de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 29 964,23 €uros, Sur proposition du Maire,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de l'affectation du résultat comme suit :**

Résultat cumulé de l'exercice 2018 – Excédent :	117 451,94 €uros
Résultat de l'exercice 2019–Excédent :	29 964,23 €uros
Excédent cumulé au 31/12/2019 :	147 416,17 €uros
Solde disponible :	147 416,17 €uros
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) - ligne 002 :	147 416,17 €uros

11-20. Budget Primitif 2020 : Vote des Taxes Directes Locales :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu :

- **Décide, à l'unanimité, de maintenir à l'identique, le taux des taxes comme suit :**

Nature	P.M. Année 2019	Année 2020
Taxe d'habitation - (T.H.)	16,92 %	16,92 %
Taxe foncière (bâti) – (T.F.)	11,45 %	11,45 %
Taxe foncière (non bâti) – (T.F.N.B.)	39,41 %	39,41 %

12-20. Budget Primitif 2020 :

Monsieur le Maire présente et commente le document budgétaire pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et en avoir débattu, Entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité des Membres présents,

- **Approuve le Budget Primitif 2020 arrêté et équilibré aux montants suivants :**

Section	Dépenses - Recettes	Montants
Fonctionnement	Équilibré en Dépenses - Recettes	445 922,17 €uros
Investissement	Équilibré en Dépenses - Recettes	269 224,53 €uros

- **Décide, après en avoir débattu, que les Opérations d'Investissements du Budget d'Investissement 2020 sont votées au Chapitre.**

François JEHL	René SCHEER	Pia PAIVA	Stéphanie BOETSCH
Marcelle WENDLING	Sten GUILLAUME	Clément HECKMANN	Thierry KUHN
Philippe SCHAHL	Raymond SCHUHMACHER		